

COMMUNE DE FLEURY-MÉROGIS

DECISION DU MAIRE

N° 063/2025

Objet : Convention de partenariat avec l'association ALTERITE

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2122-23

Vu la délibération n°7/2020 du conseil municipal du 2 juin 2020 visée en préfecture le 5 juin 2020 portant délégations données au maire par le conseil municipal

Considérant la volonté municipale de développer l'inclusion dans tous les services proposés auprès du public

Considérant que l'utilisation des « Structures Baschet » est tout à fait indiquée pour la pratique musicale d'un public porteur de handicap

Considérant la proposition de convention entre la ville de Fleury-Mérogis
12 rue Roger Clavier BP 107 à Fleury-Mérogis (91700) représentée par Monsieur Olivier CORZANI, Maire

Et

L'association ALTERITE dénommée ci-après « l'association »,
représentée par la directrice générale : Corinne Baron

DECIDE

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la Ville de Fleury Mérogis et l'association ALTERITE dans le cadre d'un partenariat permettant l'utilisation de matériel et de locaux du Centre Musical et Artistique (CMA) municipal par l'association.

Article 2 : Le Partenariat consiste à la mise à disposition des locaux du CMA et l'utilisation des structures Baschet par l'association Altérité 1 heure, le lundi, 1 fois par mois. 4 résidents « des petites maisons » de Juvisy pourront avoir accès à cet atelier ainsi qu'au maximum 4 floriacumois en situation de handicap (ainsi que leur accompagnant).

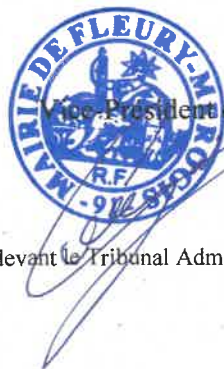
Article 3 : Ce partenariat n'occasionne aucune contrepartie financière de la part des deux parties.

Article 4 : Un exemplaire de cette décision sera transmis à :

- Président de l'association
- Préfet de l'Essonne

Qui est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

Fait à Fleury-Mérogis, le 09/09/2025



Olivier CORZANI
Maire de Fleury-Mérogis
Vice-Président de l'Essonne Agglomération